

Administration publique comparée

Marc Simon, Maître de conférence associé, responsable de la Prép'Ena de Sciences Po Strasbourg

Résumé :

L'option facultative de 4^{ème} année « Administration publique comparée » consiste en une analyse comparative d'une politique publique du pays de mobilité de 3^{ème} année du diplôme et la politique correspondante en France. L'objectif est la construction d'une réflexion sur les spécificités en termes d'objectifs, de structures, de moyens mis en œuvre et d'efficacité de la politique publique analysée.

Il ne s'agit pas d'une monographie centrée sur une politique publique dans un pays donné, mais bien d'une comparaison entre cette politique publique et le (les) dispositif(s) comparables existant(s) en France. Il ne s'agit pas non plus d'une discussion générale sur le bien-fondé de l'existence de cette politique, mais bien d'une présentation et d'une réflexion sur les modalités et les structures administratives. Le travail met également l'accent sur les débats existants dans le pays autour des résultats des insuffisances ou encore des réformes en discussion.

Elle prend la forme d'un rapport de 20 pages (au maximum, hors annexes éventuelles). Le travail doit notamment se fonder sur des sources vérifiables. Le rapport comporte ainsi une table des matières, une bibliographie ainsi qu'un résumé d'un maximum de 150 mots.

L'option « Administration publique comparée » s'inscrit dans le parcours « Haute fonction publique » qui met l'accent sur la manière de construire un parcours de formation au sein du cursus de l'IEP pour les étudiants envisageant de passer des concours administratifs, notamment en 5^{ème} année dans le cadre de la Prép'Ena ou de la Prép'Inet. La capacité à pouvoir faire valoir une ouverture internationale des connaissances des structures administratives et, plus globalement, à adopter une démarche comparative peut être valorisée lors des concours administratifs, à l'écrit comme à l'oral. Vous trouverez ci-dessous quelques illustrations de sujets possibles.

Exemples de sujets

1. La promotion des énergies renouvelables : comparaison France-Allemagne.

Alors que les deux pays sont également liés par le paquet énergie climat adopté par l'Union Européenne, visant à atteindre 27% d'énergies renouvelables d'ici 2030, la rapidité de transition diffère grandement, l'Allemagne produisant 18,7% d'énergie verte contre 10,7% pour la France (2014). Sans s'attarder sur le poids historique relatif des énergies fossiles et nucléaires, le sujet pourrait comparer les mécanismes d'incitation (aides, publicité...) et les difficultés rencontrées dans le développement des énergies éoliennes

et solaires, ainsi que les difficultés rencontrées par les projets, notamment en terme d'acceptabilité par le public et de procédures de consultation des riverains avant l'implantation des grands projets d'énergie renouvelables.

2. La politique vaccinale : comparaison France-XYZ

L'extension du nombre de vaccins obligatoires a entraîné un regain de débats en France sur la politique vaccinale -- devenue le pays où la défiance vis-à-vis des vaccins est le plus élevée (source: The State of Vaccine Confidence 2016, Global Insights Through a 67 Countries Survey) ; le taux de couverture vaccinale contre la rougeole est descendu en France (2017, source OCDE) à 90%, un chiffre similaire à celui de l'Inde, de l'Indonésie où... du Canada. Une plus faible couverture vaccinale n'est pas forcément le signe d'un système de santé sous-doté en moyens. Dans ce contexte, comparer l'approche de deux pays en matière de santé publique peut être riche d'enseignement : quelles réactions publiques, quels moyens consacrés à la promotion de la vaccination, quelle réaction des autorités publiques aux théories du complot en matière vaccinale ? Autant de questions qui peuvent être abordées dans un rapport traitant d'une comparaison des politiques vaccinales (non limitées à la petite enfance, la question de la vaccination des personnes âgées, du personnel soignant, des agents publics au contact des populations... peuvent être utilement abordées) et des moyens mis en œuvre pour la mener.

3. Le logement social : comparaison France - XYZ

Bien que la France consacre 2% de son PIB à la seule politique du logement, la "crise du logement" paraît durablement ancrée. Depuis 1998, les communes doivent tendre vers un objectif de 20% de logements sociaux -- alors que les critères retenus rendent 50% des ménages environs éligibles au logement social, ce qui en fait théoriquement le mode de logement principal dans le parc locatif. Comment les autres pays traitent-ils de la question du logement social ? Avec quels résultats ? Un panorama des dispositifs d'aide au logement social et des moyens mis en œuvre, ainsi qu'une comparaison de l'effectivité du droit au logement dans un autre pays peut permettre de mettre en lumière des choix collectifs très différents et potentiellement des approches intéressantes pour réduire les coûts de la politique du logement en France.

Contact :

Marcsimon@unistra.fr